



## **Rapport annuel 2013**

Inter-Environnement Bruxelles  
Rue d'Édimbourg 26  
1050 Bruxelles

[www.ieb.be](http://www.ieb.be)  
[info@ieb.be](mailto:info@ieb.be)  
02/893 09 09

## Rapport annuel 2013

Ieb défend le droit au logement pour tous.....	3
et sa liberté de parole et d'action.....	4
Les principaux axes de travail.....	9
Les métiers de base – Focus sur notre action dans le domaine de la mobilité.....	15
Les recours administratifs et judiciaires.....	17
Les modes de financement et les comptes.....	20
Liste des membres.....	22
Le Conseil d'Administration.....	25
L'équipe.....	25
Les représentations dans les organes consultatifs et coordinations.....	26
Contacts avec les médias.....	27
Actions Presse d'Inter-Environnement Bruxelles en 2013.....	28
Notre journal: Bruxelles en Mouvements.....	31
Participation aux commissions de concertation.....	32
Contact.....	33

## **Ieb défend le droit au logement pour tous...**

Cela fait plus de 20 ans que les associations dénoncent la crise du logement et plus de 20 ans que les politiques promettent de la résoudre. Hélas, les files d'attente s'allongent et les locataires s'entassent dans des logements parfois insalubres aux loyers sans cesse revus à la hausse. Une situation désespérante d'autant que la production de logements sociaux stagne.

Certes, quelques mesures sont prises mais elles n'agissent qu'à la marge. Le droit au logement ne s'affiche toujours pas en tête de liste des priorités des décideurs.

Nous sommes tous concernés et le poids de ce combat doit être largement partagé. C'est pourquoi IEB a décidé d'en faire un des enjeux centraux de sa réflexion et de son action en 2013 pour apporter son soutien aux associations qui au quotidien se battent pour ce droit premier. L'organisation du "Marathon du logement", manifestation festive symbolisant les obstacles rencontrés dans l'accès au logement, fut l'occasion de rassembler les forces autour d'un message limpide : la nécessité de produire massivement des logements publics locatifs, dont une grande part de logements sociaux, et la mise en oeuvre de mesures d'encadrement des loyers couplées à une forte taxation des logements vides afin d'assurer une modération durable des loyers sur le marché privé. Enfin, il s'agit de réserver aux seules conditions sociales modestes les aides publiques permettant l'accès à la propriété dans notre territoire confiné. Ces revendications furent portées haut et fort le 25 mai 2013 par plus de 600 personnes descendues dans la rue pour trouver un logement décent et abordable dans la capitale.

Dans le sillage du Marathon est née la "Plateforme Logement" rassemblant associations, syndicats et citoyens, laquelle continue aujourd'hui à porter ces revendications sans relâche.

En amont de cet événement et pour fédérer ses membres, IEB leur a proposé trois rencontres différentes déclinant la problématique du logement. Elles prirent place au sein des Assemblées Associatives (AA), espaces de réflexion organisés régulièrement par IEB pour débattre d'enjeux communs. Une première AA s'est penchée sur le contrôle des politiques publiques foncières (AA "Outils", janvier 2013), en lien avec le PRAS démographique et le PRDD. Elle fut suivie d'une AA pour débattre de la délicate question du contrôle et de la régulation des loyers (AA "Blocage des loyers", février 2013) pour aboutir à une AA préparant l'événement manifestif du Marathon du logement.

Débats, discussions, actions, manifestations... sans oublier la force de l'écrit puisque ce sont deux dossiers qu'IEB a consacré au logement dans sa revue "Bruxelles en mouvements" (BEM). Le premier dossier (BEM 262, Janvier – Février 2013) a exploré les habitats dits "atypiques" : logements mobiles et/ou éphémères. Ces modes d'habitat qui sont parfois des choix mais aussi des solutions alternatives à des logements devenus inaccessibles pour toute une catégorie de Bruxellois. Le second dossier (BEM 267, novembre - décembre 2013) intitulé "Loyer ou manger" a examiné les normes liées à l'habitat qui sont hélas souvent aussi des barrières à des alternatives concrètes et à des projets solidaires comme l'habitat groupé ou encore les occupations précaires.

Tant que la crise du logement sévit et que les pouvoirs publics n'adoptent pas de résolutions fortes, IEB rappellera avec d'autres l'évidence du droit au logement pour tous, sur tous les tons et sur tous les toits.

## et sa liberté de parole et d'action.

Ces dernières années, les membres du gouvernement régional et le monde politique en général ont plusieurs fois reproché à IEB sa liberté de parole, les recours qu'elle introduit, ou bien encore son manque de représentativité vis-à-vis de l'ensemble de la population Bruxelloise... S'en sont suivit des subsides remis en cause, une proposition de suspension de son agrément en matière d'environnement...

IEB a répondu à ces différentes critiques dans sa lettre « **Critique et rétorsion, le faux procès en légitimité... Lettre ouverte du conseil d'administration d'IEB** »<sup>1</sup>, reproduite ici :

*« La dynamique renouvelée d'Inter-Environnement Bruxelles (IEB) est régulièrement contestée par une partie de la sphère politique bruxelloise : une subvention régionale a été bloquée, une autre est menacée de non-renouvellement et une troisième de suspension. IEB se montrerait trop critique et entamerait trop de recours. Son « manque de légitimité » est pointé. Cette situation tendue pose une nouvelle fois la question des relations entre le politique et l'associatif.*

*En septembre 2011, une décision de justice a permis d'arrêter le chantier d'abattage des platanes de l'avenue du Port, piloté par la Région mais fortement contesté par le mouvement associatif bruxellois auquel IEB s'est joint.*

*Le mois suivant, après des mois d'implication, IEB a choisi de quitter les ateliers prospectifs organisés par la Région autour de l'élaboration du Plan régional de développement durable (PRD), dont les conclusions lui apparaissaient fixées d'avance<sup>2</sup>. En réponse à cette décision, le Ministre-Président Charles Picqué écrivait à IEB pour faire part de sa « profonde inquiétude quant aux répercussions que [notre] positionnement et les motifs qui le sous-tendent, avait à [ses] yeux sur la nécessaire représentativité qu'une association telle que la [nôtre] se doit d'incarner vis-à-vis de l'ensemble de la population bruxelloise pour pouvoir légitimement mener à bien les missions pour lesquelles elle est financée ».*

*Un an plus tard, la RTBF dévoilait les raisons pour lesquelles un subside destiné à financer les activités récurrentes d'IEB en matière de Mobilité était bloqué depuis plusieurs mois sur la table du Gouvernement bruxellois. Sous le couvert de l'anonymat, un membre du Gouvernement déclarait à un journaliste : « Pas de problème qu'IEB joue son rôle de groupe de pression et donne son avis – même critique – lors des procédures de consultation de la population à l'occasion de grands projets urbanistiques. Par contre, quand l'association introduit régulièrement des recours en annulation contre des décisions régionales, avec l'argent de la Région, la pilule ne passe pas »<sup>3</sup>. Le subside fut finalement débloqué. Mais il ne fallut que quelques mois pour que la Ministre Brigitte Grouwels, reprochant à l'association d'avoir relayé dans sa lettre d'information un appel à manifester contre les politiques sécuritaires et tarifaires de la STIB<sup>4</sup>, demande la suspension de l'agrément d'IEB en matière d'Environnement.*

<sup>1</sup> Publiée le mercredi 8 mai 2013 sur le site d'IEB.

<sup>2</sup> Voir le communiqué de presse d'IEB : « IEB quitte les ateliers du PRDD » du 10 octobre 2011 : <http://www.ieb.be/IEB-quitte-les-ateliers-du-PRDD>.

<sup>3</sup> RTBF, le 12 octobre 2012.

*Il ne faut pas être devin pour faire le lien entre ces événements et poser ce qui semble être un débat sur la légitimité du combat d'IEB au cours des 40 dernières années...*

### ***Un écart de plus en plus marqué***

*Lors de la création de la Région bruxelloise, il y avait des convergences entre les thèses défendues par les associations et les objectifs du monde politique local : se positionner fermement face aux grands projets destructeurs de l'État fédéral, satisfaire les besoins des habitants de la ville, préserver le patrimoine et l'environnement, etc.*

*À l'époque, des associations comme IEB ont participé de manière constructive à l'élaboration d'une réglementation, insuffisante certes, mais qui a permis d'encadrer le développement urbain et d'associer les habitants aux petits et grands enjeux urbanistiques, notamment par le biais de la procédure d'enquêtes publiques.*

*Aujourd'hui, on constate une dégradation générale de ce cadre réglementaire pour lequel IEB s'est battue pendant près de 40 ans. Les autorités ont désormais fait le pari du développement international de Bruxelles, les grands projets et interventions déstructurantes de l'environnement urbain voient à nouveau le jour... Un contexte différent est en train de produire des effets analogues à ce que les Bruxellois contestaient alors.*

*Au fil du temps, la Région s'est éloignée de l'associatif, s'alliant de plus en plus avec le monde commercial en général et celui de la promotion immobilière en particulier. Une alliance renforcée par les contraintes institutionnelles. La Région, largement sous-financée, cherche à se ressourcer par la hausse des valeurs immobilières et des politiques urbaines susceptibles de convaincre des catégories plus aisées de s'installer à Bruxelles. Un mouvement qui s'inscrit dans un contexte général de renforcement de l'emprise du marché et d'internationalisation de la ville, menant les pouvoirs publics à se délester d'une partie de leurs responsabilités au profit du secteur commercial. De régulateur et d'arbitre qu'il était, l'État semble à présent se mettre au service de l'économie. Et de ce point de vue, le débat démocratique cesse d'être un atout politique pour devenir un problème.*

*Ces dernières années, les pouvoirs publics bruxellois ont ainsi commencé à re-cadenasser les dispositifs de concertation et de participation<sup>4</sup>. Mais c'est bien au-delà de Bruxelles qu'on constate un retour en arrière du pouvoir politique, une tendance à se replier sur la légitimité représentative électorale et à vouloir discréditer l'associatif lorsqu'il se montre critique et fait usage de sa capacité de parole et d'action autonomes.*

*Le contexte actuel de crise économique rend plus difficile et plus conflictuel encore le dialogue entre l'associatif et les pouvoirs publics. Dans les pays les plus durement touchés*

---

<sup>4</sup> Voir le communiqué de presse d'IEB du 6 mars 2013 : STIB : après la polémique, le débat de fond ! : <http://www.ieb.be/STIB-apres-la-polemique-le-debat>.

<sup>5</sup> Par exemple : la demande de classement par pétition devenue ineffective depuis la modification du COBAT de 2009, l'adoption en toute opacité du Plan International de Bruxelles, la modification du Plan Régional d'Affectation du Sol (le PRAS démographique) avant l'adoption du nouveau Plan Régional de Développement Durable.

*par la crise et l'injustice sociale, la rupture de confiance est totale et la contestation dans la rue.*

### ***Bruxelles évolue, IEB aussi***

*De son côté, tout en perdant peu à peu sa proximité avec le pouvoir régional, la fédération des comités d'habitants a, elle aussi, évolué. Depuis plus de 40 années qu'elle existe, son environnement social, culturel, politique et économique a profondément changé. Elle avait donc besoin de re-fonder son action. Il y a quelques années, IEB s'est engagée dans un processus de réflexion, en s'interrogeant tant sur sa structure que sur ses modes de fonctionnement et leur articulation avec le reste du tissu associatif, qui a évolué lui aussi.*

*Tout en se recentrant sur son rôle d'organisation d'éducation permanente, IEB a cherché à s'ouvrir à d'autres associations et à différentes catégories sociales composant la population bruxelloise, mais aussi à rendre plus collectifs ses processus internes et à retrouver une liberté de parole qui lui avait parfois un peu fait défaut...*

*Dans un monde plus ouvert mais aussi plus tendu, les enjeux urbains auxquels nous sommes confrontés pèsent à nouveau lourdement sur nos modes de vie : il s'est agi d'abord de les comprendre et ensuite d'agir en cohérence avec ces constats. Ainsi, le renforcement de la dualisation socio-économique de la population bruxelloise a ramené la question sociale au premier plan des réflexions, parfois même en tension avec la question environnementale. Parce qu'elle s'en est saisie davantage qu'auparavant, IEB a dès lors pris certaines positions qui bousculent les milieux politiques.*

*Des mandataires politiques, irrités par le manque de docilité d'IEB ou se sentant trahis par ce « retour aux sources », montrent aujourd'hui des réactions d'incompréhension, voire de mépris et de condamnation. D'où la remise en cause des subsides de l'association, comme si la subsidiation s'accompagnait d'un rapport de subordination ou d'obéissance. Mais si IEB conteste davantage, ne serait-ce pas tout simplement parce que le contexte est devenu plus contestable ?*

*Certaines prises de position d'IEB sont considérées comme « trop radicales » et on s'entend même reprocher qu'elles s'inscriraient dans le « luxe » du long terme, dégagées de la réalité des rapports de force politiques. C'est vrai, nous avons ce droit et ce devoir : nous recherchons la cohérence et la pertinence sur le long terme. Une association n'est pas soumise aux mêmes contraintes qu'un mandataire politique (coalitions, répartitions de pouvoir, échéances électorales...) ; ses prises de position ne sont donc pas guidées par la recherche du consensus politique, ni subordonnées aux calendriers électoraux, elles ne prétendent pas à la neutralité et elles peuvent même se permettre une petite dose d'utopie !*

*Et c'est bien normal : une association comme IEB n'est ni un parti de majorité ou d'opposition, ni l'attachée de presse du Gouvernement.*

## **Quelle « représentativité » ?**

*Mais c'est sur le vieux refrain de la légitimité, du nombre et de la représentativité que se concentrent les attaques contre IEB. Rappelons d'emblée que, bien que fédérant près de 90 associations et comités de quartier actifs sur des questions urbaines, écologiques et sociales, IEB ne peut pas et n'a jamais prétendu représenter la population bruxelloise dans son ensemble.*

*À partir des préoccupations et des activités de ses membres, IEB pense et agit à la fois comme une force collective de réflexion, d'information, d'expérimentation, de proposition, voire de contestation. Ce droit à définir son environnement n'est pas seulement légal, il est constitutionnel. S'il fallait juger de la légitimité d'IEB, ce serait donc en regard de la qualité de son action, c'est-à-dire de sa capacité à engager le débat entre ses membres et avec la société, à formuler une analyse critique ainsi qu'une évaluation des phénomènes urbains qu'elle observe de manière étayée, à prendre des positions collectivement et à stimuler l'échange de savoirs, la mise en réseau et la création d'alliances avec d'autres acteurs urbains, etc.*

*Certes, il n'y a pas d'obligation à financer la société civile, mais invoquer un défaut de légitimité d'IEB pour en menacer le financement n'est pas honnête. Il serait plus juste de dire: « nous ne souhaitons plus financer cette fédération car elle nous gêne ». Ce qui reviendrait à financer l'associatif en fonction de sa docilité... Et à piétiner au passage les principes de la Charte associative signée par nos gouvernements et reconnaissant formellement la liberté d'association, et ceux de la Région qui s'est engagée à garantir aux associations comme IEB le droit à une indépendance leur permettant de « se consacrer sans entraves aux missions qu'elles se sont assignées et pour lesquelles elles sont subsidiées »<sup>6</sup>.*

*Si l'on souhaite davantage de participation et de délibération dans l'espace public, il faut en effet s'en donner les moyens.*

*Il n'appartient pas au pouvoir politique de décerner un brevet de légitimité aux associations, ni de s'ingérer dans leurs prises de positions. Oui, IEB peut légitimement porter un regard critique sur un processus participatif, ou décider de déposer un recours contre un projet immobilier, un plan ou une ordonnance qui violent la réglementation en vigueur. Mais IEB peut tout autant mener des projets et des alliances avec les pouvoirs publics, rendre des services nombreux à la population et même aux administrations – y compris sur le plan économique. C'est ainsi qu'IEB a récemment contribué à ce que le projet porté par la société Prowinko à l'avenue de la Toison d'Or permette à la Commune d'Ixelles d'augmenter son patrimoine immobilier social pour une valeur de plus de 4 millions d'euros ; ou que certains de ses membres initient de nombreux projets d'économie sociale et durable, créateurs d'emplois locaux non délocalisables.*

## **Des recours légitimes**

*Si, sur la place publique, IEB revendique le droit de participer au débat d'idées, devant les juridictions elle ne revendique rien d'autre que le respect de la légalité. Faut-il le dire... les juridictions administratives ou judiciaires n'ont pas pour mission de s'immiscer dans la liberté d'appréciation du politique, mais de sanctionner les illégalités avérées des décisions*

---

<sup>6</sup> Note aux Membres du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, 5 mars 2009 (réf. EH/09/BER).

*prises. D'ailleurs, reprocher à une association comme IEB ses actions en justice est contraire à la Convention d'Aarhus, signée par la Belgique<sup>7</sup>, qui spécifie que les associations œuvrant pour la protection de l'environnement peuvent introduire des recours administratifs ou judiciaires.*

*Un pays dans lequel la société civile se verrait interdire d'exiger des pouvoirs publics le respect de ses propres plans et règlements et la motivation correcte des actes administratifs serait-il encore une démocratie ?*

*Au passage, redonnons aux choses leur réelle importance. Sur ces 5 dernières années, tandis que plus de 20 000 permis d'urbanisme et de lotir ont été délivrés à Bruxelles<sup>8</sup>, IEB a introduit 6 recours contre des permis<sup>9</sup> [8]. Sur ces 6 recours, seuls 3 concernent des permis délivrés aux pouvoirs publics<sup>10</sup> [9]. Un autre recours concerne la réforme du COBAT. Tous les recours actuellement jugés (mars 2013) ont été déclarés fondés<sup>11</sup> [10]. Avec pour résultat une jurisprudence qui fait avancer les grands principes de la démocratie urbaine, et même parfois le droit européen<sup>12</sup> [11]. Ces principes de la démocratie urbaine, nous entendons bien continuer à les défendre. Tout en jouant le rôle critique qui est le nôtre.*

### **Le conseil d'administration d'IEB**

*Gwenaël Breës (Comité du quartier Midi), Christian Dekeyser (Groupe d'Animation du Quartier européen de la Ville de Bruxelles), Chloé Deligne (Eau Water Zone), Sylvie Eyberg (Comité de quartier Le Maritime), Dominique Nalpas (Parcours citoyen), Isabelle Pauthier (Atelier de recherche et d'action urbaines), Martin Pigeon (Le début des haricots), Raphaël Rastelli (Pétitions-Patrimoine), Denys Ryelandt (Association de comités de quartier ucclóis), Marco Schmitt (Association du quartier Léopold), Jean-Louis Smeyers (Comité de quartier Marie-Christine/Reine/Stéphanie), Marie-Anne Swartenbroeckx (Comité de quartier Notre-Dame-aux-Neiges de Bruxelles-Ville).*

---

<sup>7</sup> Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement signée à Aarhus le 25 juin 1998.

<sup>8</sup> Source : rapports annuels de l'Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement et extrapolation des chiffres pour 2012.

<sup>9</sup> Pour avoir un aperçu plus complet des recours introduits par IEB, voir Les recours administratifs et judiciaires d'IEB durant la période 2008 – avril 2013.

<sup>10</sup> Permis d'urbanisme délivrés pour le « BILC » avenue du Port, 6 dispositifs publicitaires 8m<sup>2</sup> en espace public (accordés en dérogation aux règlements d'urbanisme), et le réaménagement de l'avenue du Port.

<sup>11</sup> Sauf concernant le volet « patrimoine » de la réforme du COBAT. Les dispositions sur le plan de gestion patrimoniale n'ont pas été annulées mais la Cour constitutionnelle a dit que l'application de la directive 2001/42/CE relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement de certains plans et programmes ne peut être exclue d'office.

<sup>12</sup> Voir Bruxelles en mouvements n°263, mars-avril 2013, p.24, l'article « Abrogation de plans : il faut une évaluation des incidences ».



# Les principaux axes de travail

## 1. *Mobilisation dans l'espace public*

L'approche locale est certainement l'un des piliers fondateurs de notre association. Même si notre objectif en tant que fédération est d'amener les habitants de la ville à s'intéresser à ce qui se passe au-delà de leur quartier et à créer des connexions entre les dynamiques existantes, sans l'implication des habitants au niveau local, Inter-Environnement Bruxelles n'aurait probablement jamais pu se positionner en contre-pouvoir sur les enjeux globaux de la ville.

Continuer à **investir largement dans cette sphère locale** nous paraît essentiel pour faire face à une certaine démobilité et au désintérêt croissant du citoyen pour les affaires publiques.

Le travail à l'échelle locale, celle des quartiers, sera donc la trame centrale de cette thématique. Les actions menées dans ce cadre visent à aider les habitants à se mobiliser face aux enjeux locaux (suivi d'enquêtes publiques sur l'aménagement de voiries, de places publiques, d'espaces verts, de projets immobiliers, travail dans le cadre des contrats de quartier). Elles ont également pour but de soutenir l'implication des habitants dans des dynamiques collectives sur le plus long terme (création de comités de quartier, projets visant à créer du lien entre les habitants) et sur un mode plus prospectif (inventaire des besoins du quartier, élaboration en commun de projets, mise en œuvre de démarches citoyennes telles des potagers collectifs ou des ateliers vidéo,...).

IEB a multiplié les actions sur le terrain et il est difficile d'en faire la liste exhaustive. Le lecteur intéressé est invité à se reporter au site web d'IEB s'il veut approfondir cette question en consultant les rubriques « actions » et « présence IEB ».

### **Exemple : le Marathon du logement**

Partant du constat de l'échec des politiques régionales en matière de logement, IEB a lancé une large dynamique de réflexions et d'actions sur le sujet début 2013. L'idée qui a émergé était de mener une action/manifestation qui viserait à remettre la problématique du logement sur le devant de la scène politique/publique bruxelloise au travers de constats et de revendications largement partagés par le secteur bruxellois actif en la matière. C'est ainsi qu'est née l'action appelée « Marathon du logement » qui donnera lieu à des débats et discussion au sein de notre assemblée associative, à une série d'ateliers préparatifs largement ouverts pour construire collectivement le contenu de l'action ainsi qu'à une carte blanche parue dans la presse<sup>13</sup>.

Le Marathon du logement s'est tenu le 25 mai à Bruxelles et a rassemblé plus de 600 personnes qui ont exprimé de différentes façons ludiques, artistiques et revendicatives tous les obstacles auxquels sont confrontés une grande partie des bruxellois pour accéder à un logement dans notre Ville-Région.

---

<sup>13</sup> Lire la carte blanche du 22 mai 2013 : <http://www.woning-marathon-logement.be/carte-blanche/>.

Les revendications issues de cette dynamique portaient sur des mesures telles que l'encadrement des loyers, la taxation des logements vides, une modération durable des loyers sur le marché privé, la production massive de logements publics locatifs dont une grande part de logements sociaux....

L'organisation du Marathon fut aussi l'occasion de rassembler autour de la table différentes associations et structures (Brusselse raad voor het leefmilieu, CSC-Bruxelles, Equipes Populaires-Bruxelles, Fédération bruxelloise de l'union pour le logement, Inter-Environnement Bruxelles, la Ligue des droits de l'homme, MOC-Bruxelles, RBDH) travaillant sur la question. Cette dynamique a donné naissance à la « plateforme logements » qui est toujours active aujourd'hui.

## ***2. Droit à la ville***

Pour IEB, la réappropriation de la ville par ses habitants passe par le renforcement d'un urbanisme démocratique, au bénéfice de la collectivité et non de quelques acteurs particuliers, si puissants soient-ils. Une des missions fondamentales que s'est donnée notre association est la défense des habitants les plus faibles pour leur permettre cette réappropriation de leur cadre de vie. C'est pourquoi nous avons mené en 2012 un vaste processus de réflexion sur le concept de droit à la ville inspiré par la pensée d'Henri Lefebvre et tenté d'en faire un axe majeur de nos pratiques en éducation permanente pour rendre aux habitants « un pouvoir de façonnement fondamental et radical sur les processus d'urbanisation, c'est-à-dire sur les manières dont nos villes sont sans cesse transformées ». Il s'agissait aussi de dépasser la lecture réductrice qui est faite actuellement de ce concept. Et de montrer que le droit à la ville déborde largement le droit à accéder à la ville dans sa réalité physique. La « ville », pour Lefebvre, est un concept qui recouvre des besoins anthropologiques, une société et un mode de vie (la « vie urbaine ») riches et inventifs. Se réapproprier la ville (avoir « droit à la ville ») signifie autant l'accès à la centralité urbaine (pour ceux qui en ont été exclus) qu'une réappropriation, et même une conquête, des qualités et valeurs associées à l'émancipation.

Ainsi, « le droit à la ville se manifeste comme forme supérieure des droits : droit à la liberté, à l'individualisation dans la socialisation, à l'habitat et à l'habiter. Le droit à l'œuvre (à l'activité participante) et le droit à l'appropriation (bien distinct du droit à la propriété) s'impliquent dans le droit à la ville ». Cette pensée a été réactualisée par David Harvey, montrant comment les villes aujourd'hui sont chargées de produire une plus-value de capital réinjectée dans le tissu urbain au profit de quelques privilégiés et comment le capitalisme s'approprie les biens communs au profit de la classe des dominants.

Dans sa mise en pratique, IEB tente de rentrer en résonance avec les personnes les plus démunies des territoires de Bruxelles sujets à de profondes transformations pour les informer sur la manière dont les acteurs privés mais aussi les politiques publiques les dépossèdent de leur droit à la ville. Pour ce faire, IEB travaille notamment avec des associations de première ligne pour toucher un public qui n'est pas organisé en comités de quartier. Nous recourons à différentes formes de mise en débat (balades, ciné-club, ateliers d'affiches,...) pour que les habitants concernés au premier chef par la transformation de leur lieu de vie se positionnent.

### **Exemple : s'approprier le réaménagement des grands projets urbains par le bas : le cas de NEO**

Le plateau du Heysel fait l'objet d'un important projet immobilier public dénommé NEO s'articulant autour de la création d'un méga-centre commercial et d'un centre de congrès. IEB est actif sur ce dossier depuis 2009 et a développé, dans un premier temps, une approche conforme à sa pratique traditionnelle : analyse des enjeux urbanistiques, prise de contact avec les comités riverains et échange d'informations avec ceux-ci, mise sur pied d'une plate-forme associative se positionnant notamment médiatiquement contre les centres commerciaux. Bon nombre d'habitants restaient toutefois exclus de ce débat, notamment les milliers d'habitants de la Cité Modèle, cité de logements sociaux qui jouxte le plateau du Heysel.

Depuis 2012, IEB a entamé, en contact avec la Coordination Sociale de Laeken, un travail de sensibilisation des habitants pour qu'ils puissent penser le projet, explorer ses dimensions socio-économiques et environnementales et s'interroger sur ses conséquences et leur impact sur leur vie quotidienne. Des rencontres régulières ont ainsi été organisées tout au long de l'année 2013 pour creuser "NEO c'est qui, c'est quoi?", émaillées de débats, balades, intervention dans l'espace public, réalisation de dessins, chansons et autres outils d'expression divers pour briser l'aspect technocratique et peu appréhendable de ce méga-projet immobilier. Des pistes ont été lancées pour réaliser un documentaire sonore, réaliser des affiches ou encore monter une pièce de théâtre-action. La créativité et le ludique s'invitent pour que les habitants s'approprient un enjeu pensé jusque-là par les dominants sans autres possibilités que l'acquiescement des habitants.

### ***3. Analyse critique des enjeux globaux***

La prise en considération des enjeux globaux ou supra-locaux est une étape indispensable à la compréhension des réalités locales et de quartier. L'influence des décisions politiques, économiques et sociales prises par les autorités publiques (régionales, nationales voir européennes) s'inscrit dans une continuité qui conditionne la vie quotidienne des habitants de Bruxelles. Il s'agit dès lors de rendre intelligible comment et pourquoi ces déterminismes partiels pèsent sur les Bruxellois.

Il est dès lors fondamental d'associer un maximum d'habitants à cette réflexion. Pour, d'une part, tenter de mieux appréhender l'incidence des politiques publiques sur le quotidien à partir d'un recoupement des expériences et des vécus particuliers et d'autre part; permettre une réappropriation des problématiques socio-environnementales par les habitants eux-mêmes en vue de leur dépassement.

Au travers de cette thématique, nous visons plus particulièrement la mise en débat d'enjeux globaux essentiels pour penser l'avenir de la ville : développement des transports publics, densification du territoire, dualisation socio-spatiale de la ville, planification et développement des fonctions urbaines (logement, bureau, activités productives, commerce, équipement,...), aménagement des grandes friches urbaines, avenir institutionnel de Bruxelles, enjeux transfrontaliers,...

Remarquons que tous ces enjeux sont fortement connectés les uns aux autres et que les réflexions menées ne pourront faire l'impasse d'une approche transversale incluant les dimensions sociale, environnementale, urbanistique, économique et culturelle.

### **Exemple : l'empreinte énergétique de la démolition/reconstruction versus la rénovation**

C'est à partir des activités du réseau d'association confronté depuis plus de 40 années à la transformation permanente du Quartier Léopold en train de devenir européen d'une part et des discours récents justifiant la démolition par la construction d'immeubles plus efficace du point de vue de leur consommation énergétique, qu'est née l'idée de créer un nouvel outil d'évaluation des opérations de démolition-reconstruction. Il s'agissait de comprendre si globalement la construction d'un bâtiment neuf était effectivement plus efficace notamment en regard du coût environnemental déjà dépensé pour la construction puis la démolition du bâtiment ancien.

Il s'agissait également de permettre aux associations bruxelloises de s'emparer de l'enjeu énergétique du secteur de la construction qui est l'un des plus complexe à évaluer et qui pèse aussi le plus lourdement dans la dépense énergétique globale de nos sociétés occidentales en voies d'urbanisation croissante.

IEB, en partenariat avec l'Association du quartier Léopold, s'est inspirée d'un outil de ce type existant aux États-Unis et s'est appuyée sur les recherches de l'École polytechnique de Zurich pour confier au bureau ECORES la réalisation d'un outil d'évaluation simple et robuste qui ne s'appuie que sur le nombre restreint de données disponibles dans les enquêtes publiques. Le calculateur qui en résulte permet d'évaluer les incidences du nouveau projet par rapport à la situation existante sur un certain nombre d'aspects :

- leurs usages ;
- leurs performances énergétiques relatives ;
- le poids de leurs émissions de gaz à effet de serre ;
- la quantité de déchets de démolition ;
- le temps nécessaire avant que le nouveau projet soit énergétiquement plus rentable que le projet existant.

Ce calculateur permet également d'envisager plusieurs scénarios d'aménagement alternatifs à la démolition-reconstruction.

Cet outil a été testé sur un certains nombres de projets mis à l'enquête en 2013 et particulièrement représentatifs des différents cas de figures auxquels le tissu associatif bruxellois est régulièrement confronté. Il a été également l'objet d'un numéro spécial de « Bruxelles en mouvement » publié dans le courant de l'année 2013 ainsi que d'une brochure explicative qui sera prochainement accessible sur le réseau en même temps que l'outil qui peut être utile bien au-delà des frontières régionales bruxelloises.

Il est apparu pour finir que, dans le quartier européen qui ne veut pas oublier qu'il s'appelait Léopold, il est sans doute plus rentable d'un point de vue environnemental de rénover plutôt que de détruire et reconstruire surtout dans un marché de bureau largement saturé. Notre outil a permis de mieux comprendre l'utilité de transformer un parc de bureaux inoccupés en logements pour répondre à un enjeu plus fondamental pour les Bruxellois et certainement pour les plus défavorisés d'entre-eux.

La création d'un outil d'évaluation du « bilan-carbone » des opérations de démolition-reconstruction est une première européenne. A partir de préoccupations localisées dans un quartier en révolution permanente et à l' « obsolescence programmée », en objectivant la question de l'opportunité énergétique réelle, il a permis de s'emparer collectivement d'un enjeu majeur pour tous nos territoires urbains centraux et de revaloriser le contexte social dans lequel le projet urbain se doit de s'inscrire.

#### ***4. Lutte pour l'amélioration de la qualité de vie et de l'environnement***

La question des inconvénients que peut apporter une vie urbaine fait partie du travail d'IEB. Si la ville a de nombreux et indéniables avantages comme la proximité des services, la facilité des transports en commun, l'activité économique, etc., elle a aussi ses nuisances.

Le coût de l'espace, rendant les logements bruxellois de plus en plus petits et chers, mais également les nuisances sonores, la pollution, le stress, font ainsi partie du quotidien d'une partie de plus en plus importante des bruxellois.

Les classes moyennes continuent à fuir la ville pour trouver dans les banlieues une qualité de vie qui leur convient mieux. Cet exode amplifie un phénomène de dualisation sociale entre des populations précarisées, incapables de s'installer en périphérie et occupant des logements à la limite de l'insalubrité et les habitants des quartiers huppés bruxellois. Le retour espéré des classes moyennes en ville, accompagné d'une amélioration du cadre de vie, ne peut se faire au mépris des plus pauvres, obligés de s'entasser dans les derniers quartiers accessibles, voire de quitter la Région pour des villes de plus en plus lointaines.

Il en résulte un modèle non seulement anti-écologique, mais aussi anti-social dans la mesure où ce sont les Bruxellois les plus faibles qui souffrent le plus des nuisances environnementales. L'amélioration de la qualité de vie constitue donc naturellement un axe prioritaire de l'action d'IEB.

Les enjeux sont multiples et d'ordres divers :

- Mode de vie (mode de consommation, gestion des déchets, mode de déplacement,...)
- Egalité environnementale, que tous aient accès à des espaces sains
- Qualité de l'environnement (espaces verts et espaces naturels, biodiversité en ville, qualité de l'eau, maillages bleu et vert, protection des intérieurs d'îlot, perméabilité du sol,...)
- Santé publique (pollution de l'air, pollution sonore, rayonnement électromagnétique,...)
- Énergie (performance énergétique des bâtiments, sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie, énergies renouvelables,...)
- Qualité de l'espace public (lutte contre la publicité et la pollution lumineuse, place des usagers « faibles », lutte contre l'envahissement automobile,...).

### **Exemple : comment préserver la santé des habitants de la Région bruxelloise ?**

La santé est un concept multidimensionnel qui ne peut être réduit à l'absence de maladie et d'infirmité et qui implique également la notion de bien-être. Il faut donc clarifier ce terme et son sens avant de parler de la « santé en milieu urbain bruxellois ». Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en matière de « villes-santé » montre que le bien-être est un état complexe et « intégral » impliquant l'intervention et les compétences d'acteurs multiples. Les Bruxellois sont très inégaux face à la santé. À tel point que l'on observe une différence de 5 ans dans l'espérance de vie entre les quartiers pauvres du centre et les quartiers riches du sud-est de la capitale. Quels sont les facteurs déterminants pour la santé ? Quel est l'impact de la ville et du logement sur celle-ci ? Quelles politiques peuvent être menées pour améliorer la situation ? Comment prendre en compte la santé des habitants lorsque l'on construit la ville ? Quel est l'impact réel des inégalités sociales sur la santé des personnes ?

Pour répondre à la diversité de ces questions, IEB s'est d'abord embarqué dans l'organisation d'Assemblées associatives. Le but des AA est de s'informer et d'échanger sur des questions de fond en vue de définir la position d'IEB sur le sujet abordé. Parmi les AA traitées en 2013, deux ont porté sur la santé en milieu urbain et, plus précisément, sur les liens entre la santé, les inégalités sociales, l'environnement et l'urbanisme. En effet, alors que certains de nos membres estiment que certains aménagements sont prioritaires pour des raisons de santé publique (par exemple des espaces verts dans des quartiers où il n'y en a aucun), d'autres s'interrogent sur les investissements publics améliorant l'environnement dans certains quartiers populaires, mais qui présentent également l'effet pervers d'attirer l'attention des investisseurs immobiliers sur le quartier et provoquent *in fine*, sous la pression du marché, l'éviction des plus pauvres. Lors de ces AA, nous avons réfléchi à la manière d'intégrer la problématique de la santé dans notre approche de travail.

Avant de se lancer dans un débat sur les priorités et les politiques d'aménagement à promouvoir, nous avons également reçu un état des lieux en matière de santé en région bruxelloise, avec l'aide de personnes engagées dans cette problématique, notamment Nicole Purnode, qui a une longue expérience de terrain en la matière et Peter Verduyckt, de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale. Nous nous sommes intéressés aux liens entre santé et statut socio-économique et santé et environnement. Lors de la seconde AA, nous avons discuté des « diagnostics en marchant » visant à constater ensemble, lors d'une visite de terrain, les problèmes rencontrés par un territoire.

## Les métiers de base – Focus sur notre action dans le domaine de la mobilité

En sus de ses missions d'éducation permanente, IEB développe depuis plus de 40 ans ses activités de base dans différents domaines, notamment la défense d'un logement de qualité, le respect du patrimoine, la sauvegarde de l'environnement, la cohérence de l'aménagement du territoire et la mobilité durable. Malheureusement, ce travail de fond n'est reconnu de la part du gouvernement bruxellois que dans les matières environnementales, ce qui ne permet un financement pluriannuel que dans ce domaine spécifique. Les nombreuses actions d'IEB en faveur de la mobilité durable relèvent donc d'un projet annuel, basé sur une subvention renégociée chaque année et délivrée en fonction des latitudes du gouvernement bruxellois.

Les métiers de base d'IEB relatifs à la compétence « mobilité » sont les suivants :

- participation à la Commission Régionale de la Mobilité de Bruxelles-Capitale, au Comité Consultatif des Usagers de la STIB et aux Tables Rondes avec les associations de voyageurs de la SNCB ;
- collecte des informations relatives aux enquêtes publiques présentant un enjeu de mobilité et intervention auprès des Commissions de Concertation *ad hoc* ;
- suivi actif de l'élaboration des plans régionaux et communaux de mobilité et collecte des remarques des bruxellois, membres et non-membres de la fédération ;
- conseils techniques et juridiques aux associations bruxelloises actives en matière de mobilité ;
- centralisation et diffusion des informations relatives aux animations de sensibilisation et aux formations organisées par les associations bruxelloises soucieuses de mobilité ;
- gestion d'un centre de documentation contenant des ouvrages traitant des enjeux de mobilité ;
- participation active à la Semaine européenne de la Mobilité et particulièrement à la journée sans voiture ;
- interpellation des pouvoirs locaux, mobilisation et information des citoyens par rapport aux travaux d'infrastructures et aux aménagements routiers ;
- promotion et soutien d'initiatives locales de promotion des modes actifs ;
- sensibilisation des citoyens aux impacts des choix individuels et sociétaux en matière de mobilité et aux avantages de la mobilité durable, notamment par des actions locales et par des prises de positions dans la presse ;
- gestion du secrétariat et de l'organisation de la plateforme *Sustainable Mobility for Brussels* qui regroupe de nombreux experts, personnes-ressources et partisans d'une mobilité durable à Bruxelles ;
- gestion du secrétariat et de l'organisation de la plateforme « Ville 30 » qui a lancé en 2013 une procédure d'Initiative Citoyenne Européenne avec l'ambition de faire du 30 km/h la vitesse de référence en zone urbaine et résidentielle au niveau européen.

La plupart de ces missions s'inscrivent dans des actions récurrentes qui s'étendent sur de longues années. Toutefois, sur base de notre propre initiative ou en réaction à un sujet d'actualité, certains dossiers sont particulièrement mis en lumière. A titres d'exemples, lors de l'année 2013, IEB a consacré beaucoup d'énergie à la mise en place du Plan Marchandises régional, à la diffusion de l'Initiative Citoyenne Européenne « Ville 30 », et à

l'accompagnement de différents projets de développement de transport public, dont principalement la « tramification » du tram 71.

IEB exerce bien évidemment le même type de travail de fond dans d'autres compétences de la Région de Bruxelles-Capitale dont les implications s'imbriquent intimement, tels que l'environnement, l'urbanisme, le logement et même l'économie. D'ailleurs, IEB assure la collecte exhaustive, toutes matières confondues, et la diffusion de l'ensemble des avis d'enquête publique en Région bruxelloise (L'inventaire des enquêtes publiques) et intervient en son nom propre dans de nombreuses Commissions de Concertation (voir p. 30 de ce Rapport).

La prise en compte conjointe des multiples paramètres des problématiques urbaines confère à IEB un point de vue global et l'amène à défendre systématiquement le souci de l'intérêt général au sein des différents conseils d'avis au sein desquels elle siège (outre la Commission Régionale de la Mobilité, citons la Commission Consultative du Logement et la Commission Régionale de Développement) ainsi que dans ses nombreuses prises de positions médiatiques (voir page 25 de ce Rapport).

Pour diffuser le plus largement possible les prises de positions de ses membres et partager sa réflexion critique globale, IEB a développé de nombreux outils de communication : notamment, une revue bimestrielle (Bruxelles en Mouvements, voir page 29 de ce Rapport), un site internet ([www.ieb.be](http://www.ieb.be)) qui a compté près de 160.000 visites, ainsi que la lettre d'information hebdomadaire qui comptait fin 2013 plus de 14.500 abonnés.



## Les recours administratifs et judiciaires

Dès sa création, IEB a tenu à inscrire dans ses statuts la possibilité de faire valoir son objet social par l'introduction de recours administratifs ou judiciaires. Ces recours lui sont parfois reprochés par certains politiques, jusqu'à remettre en cause les subsides de l'association. IEB a répondu aux critiques dans sa lettre "Critique et rétorsion, le faux procès en légitimité... Lettre ouverte du Conseil d'Administration d'IEB". Cette lettre est reproduite en page 1 de ce rapport annuel.

En 2013, les dossiers introduits ou toujours en cours d'instruction devant les autorités ou les juridictions administratives sont:

### 1. *Refus d'accès à l'information à Uccle*

En juin 2010, IEB demandait à la commune d'Uccle de lui communiquer le projet de cahier des charges du rapport sur les incidences environnementales du PPAS numéro 66 en cours d'élaboration à Uccle. Prétendant que le document était inachevé, la commune d'Uccle a refusé de communiquer le document demandé.

Dès lors qu'il s'agissait bien d'un document achevé (puisqu'arrêté par le collège communal d'Uccle) qui, selon la convention d'Aarhus signée par la Belgique, la directive européenne 2003/4/CE concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement et le droit belge devait être communiqué, IEB a introduit un recours en annulation contre la décision devant la Commission régionale d'accès aux documents administratifs (CADA). En effet, la CADA est compétente pour réexaminer des refus d'accès à l'information environnementale. Cette commission s'est déclarée incompétente pour statuer sur le recours, considérant que le projet de cahier des charges du rapport sur les incidences environnementales d'un PPAS se rattachait à la matière de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, et non à la matière de l'environnement.

De cette décision, on comprend qu'un document « à caractère environnemental » mais qui est établi à l'occasion d'un processus urbanistique ou d'aménagement du territoire (lors de l'établissement d'une demande de permis d'urbanisme ou d'un plan d'aménagement du territoire par exemple), perd sa qualité « environnementale»... IEB a introduit un recours contre cette décision devant le Conseil d'État. Dans son arrêt du 19 avril 2013, le Conseil d'État a annulé la décision de la CADA, considérant que ce refus n'avait pas lieu d'être et que la CADA était bien compétente pour examiner le dossier porté devant elle. Dans sa décision du 16 mai 2013 la CADA a reconnu sa compétence et a considéré que le document communiqué devait être délivré à IEB dès lors qu'il s'agissait d'un document préparatoire achevé plutôt qu'un document inachevé pouvant être gardé confidentiel. A la demande d'IEB, la commune a finalement fourni le document préalablement sollicité.

L'intérêt de cette affaire dépasse bien entendu le cas jugé. Il est effectivement intéressant de pouvoir faire réexaminer un refus d'accès à l'information environnementale par la CADA plutôt que devant le Conseil d'État. Le recours devant la CADA est gratuit et la décision est rapide (prise dans le mois). De plus, et alors que le Conseil d'État ne peut qu'annuler la

décision de refus, la CADA a le pouvoir de substituer sa décision à celle de l'autorité administrative qui a refusé l'accès. Suite à l'arrêt précité du Conseil d'État, la Région a modifié l'intitulé de l'ordonnance habilitant la CADA à revoir les décisions des autorités administratives dans le domaine de l'accès à l'information en matière d'environnement. L'ordonnance s'appelle désormais « Ordonnance sur l'accès à l'information relative à l'environnement *et à l'aménagement du territoire dans la Région de Bruxelles-Capitale* » (Ordonnance du 30 mai 2013, MB du 19 juin 2013).

## 2. *Refus d'accès à l'information à la Région*

En 2012, IEB demandait à l'Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement (AATL) de recevoir une copie de l'étude préparatoire référencée dans le rapport sur les incidences environnementales accompagnant le projet de modification du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) à ce moment-là à l'enquête publique. Motivant de la non-publication du document, l'AATL a refusé de communiquer l'étude. A la demande d'IEB, la CADA a rendu un avis sur ce refus le 11 juillet 2012 où elle considérait que l'argument de la Région n'était pas recevable dès lors qu'il apparaissait clairement que l'étude demandée était achevée et en possession de la Région. La CADA a donc considéré que l'étude devait être donnée en consultation à IEB. IEB a donc adressé une demande de reconsidération à l'AATL, qui n'y a donné aucune suite. IEB s'est vue contrainte d'introduire un recours devant le Conseil d'État. Dans son arrêt du 10 octobre 2013, le Conseil d'État a, tout comme la CADA, considéré que le document devait être transmis à IEB. Suite à cet arrêt du Conseil d'État donnant raison à IEB, nous avons sollicité une fois de plus le document auprès de la Région qui n'a jusqu'à ce jour toujours rien communiqué... pas même une réponse à notre demande.

## 3. *Villo !*

En 2010, IEB a introduit un recours en annulation devant le Conseil d'État contre un permis d'urbanisme délivré par la Région pour 6 dispositifs publicitaires de 8 m<sup>2</sup> à installer sur l'espace public. En effet, le permis autorise des panneaux publicitaires de 8 m<sup>2</sup> là où le règlement communal d'urbanisme de la Ville de Bruxelles n'autorise que des 2 m<sup>2</sup> et trois des six dispositifs publicitaires sont autorisés dans une zone interdite à la publicité par le règlement régional d'urbanisme.

Ce permis d'urbanisme s'inscrit dans le cadre de l'accord signé entre la Région et JC DECAUX, où l'entreprise se voit confier le soin de mettre en place et d'exploiter un système de vélos partagés à l'échelle régionale (les « Villo ! »). La Région, ne voulant pas dépenser d'argent pour le service public mis en place, a choisi de signer un contrat par lequel JC DECAUX se fait payer via l'exploitation de surfaces de publicité sur l'espace public. IEB s'est plusieurs fois exprimé sur les problèmes que pose ce partenariat public-privé<sup>14</sup>. Au niveau de la procédure pendante devant le Conseil d'État, IEB est actuellement, et depuis 4 ans..., dans l'attente d'une décision du Conseil d'État.

---

<sup>14</sup> Voir notamment le Bruxelles en mouvements du 10 mai 2010, Villo: une convention en roue libre.

#### 4. *La tour de l'îlot Van Maerlant*

Le 27 octobre 2011, un permis d'urbanisme était délivré par le collège des Bourgmestre et Échevins de la Ville de Bruxelles pour construire un ensemble d'immeubles comprenant 272 logements, des équipements et des surfaces commerciales ainsi que 196 emplacements de parking sur l'îlot Van Maerlant en bas de la rue Belliard dans le quartier européen.

Était notamment autorisée une tour de 24 étages avec une dérogation importante en matière de hauteur par rapport au Règlement Régional d'Urbanisme (article 8 du titre I – hauteur des constructions) sans que les incidences de cette tour en matière de vents (effets venturi) et d'ombres projetées ne soit analysées et sans qu'une motivation adéquate n'accompagne le permis d'urbanisme. Par ailleurs, cette tour, aujourd'hui construite, défigure le paysage urbain du site classé du Parc Léopold, où les gabarits vont du rez + 1 jusqu'à, au maximum, rez +11. Un recours en annulation a été introduit devant le Conseil d'État par IEB ainsi que par le Groupe d'animation du quartier européen de la Ville de Bruxelles (GAQ). Ce dossier est en cours d'instruction.

#### 5. *Just Under the Sky – le méga centre commercial du quai des Usines*

Des permis d'urbanisme et d'environnement ont été délivrés à la SA Equilis en 2012, l'autorisant à construire 61.000 m<sup>2</sup> comprenant principalement un complexe de commerces et de loisirs ainsi que 1.653 places de parking. Des recours introduits par l'Arau, Unizo, le Bral, BBL et un riverain sont actuellement pendant devant le Conseil d'État.

De l'avis des requérants, ces permis furent délivrés en violation des affectations autorisées en zone d'industrie urbaine (ZIU) prévue au Plan Régional d'affectation du sol (PRAS) dès lors que les commerces autorisés ne sont pas des grands commerces spécialisés au sens du PRAS et que les commerces qualifiés par le promoteur de « complément usuel et accessoire » de la zone ne répondent pas non plus aux exigences du PRAS.

D'autre part, l'aspect mobilité du projet pose problème au regard de l'important charroi de véhicules qu'il va véhiculer alors que le Plan de mobilité Iris II prévoit de réduire la pression automobile de 20% à l'horizon 2018 par rapport à 2001... Les exigences du certificat d'environnement (devenu permis d'environnement) sont très insuffisantes en cette matière dès lors qu'il impose que la part modale dévolue à la voiture soit de 50% « dans un délai raisonnable »... Il est inacceptable qu'un permis d'environnement contienne des termes si vagues (qu'est-ce qu'un *délai raisonnable*?). D'autre part, qu'est-ce qui garantit que la part modale maximale dévolue à la voiture sera effectivement respectée... Que fera-t-on si ce n'est pas le cas ? Démolir le centre commercial ?

Avec plus de 100.000 visiteurs attendus chaque semaine en voiture, le projet conforte la situation infractionnelle de la Région en ce qui concerne l'émission de micro-particules et rend inatteignable le respect des normes européennes en matière de dioxyde d'azote. D'autres points, liés à l'instruction du projet ont également été développés dans les recours (études complémentaires à l'étude d'incidences non soumises à mesures particulières de publicité, étude d'incidences dépassée au moment de la délivrance des autorisations, dérogations accordées au Règlement Régional d'Urbanisme sans motivation,...).

## **Les modes de financement et les comptes**

### *1. Les modes de financement*

#### *Région de Bruxelles-Capitale*

En 2013, IEB a bénéficié de subsides régionaux pour les activités suivantes:

- récolte et diffusion de l'inventaire des enquêtes publiques en région de Bruxelles-Capitale (Ministre-Président)
- missions de base en matière d'environnement (Ministre de l'Environnement) ;
- missions de base en matière de mobilité (Ministre des Travaux publics et de la Mobilité)

Le montant total octroyé par la Région et ses administrations était de 304.396,00 €

#### *Communauté française*

En 2013, le subside attribué par la communauté française à IEB dans le cadre du décret de l'éducation permanente (IEB est reconnu dans les axes 1 et 3.2.) était de 264.708,25 €.

#### *Fédéral*

IEB participe, comme chaque année, au travail commun des quatre fédérations environnementales (dites 4FD) avec ses partenaires Inter-Environnement Wallonie, le Brussels Raad voor het Leefmilieu et Bond Beter Leefmilieu. Cet apport bruxellois aux réflexions sur les dossiers fédéraux est symboliquement reconnu par le gouvernement fédéral à hauteur de 9.800,00 €.

## 2. Compte de résultats – Exercice comptable 2013

### Rapport d'activités 2013 – Comptes simplifiés 2013

<b>Rubriques du Compte de Résultats</b>	<b>2013</b>
<b>VENTES ET PRESTATIONS</b>	<b>875.812,44 €</b>
Ministère Communauté française	264.708,25 €
Subventions Région bruxelloise	324.992,00 €
Subventions à l'emploi	241.173,50 €
Bruxelles en mouvements	15.667,68 €
Subvention fédérale	9.800,00 €
Dons	4.073,67 €
Cotisations	1.751,00 €
Autres	13.646,34 €
<b>COUT DES VENTES ET PRESTATIONS</b>	<b>856.360,62 €</b>
Rémunérations et charges sociales	680.541,12 €
Services et bien divers	146.821,89 €
Autres	28.997,61 €
<b>BENEFICE D'EXPLOITATION</b>	<b>19.451,82 €</b>
Produits financiers	383,22 €
Charges financières	782,25 €
<b>BENEFICE COURANT</b>	<b>19.052,79 €</b>
Produits exceptionnels	0,00 €
Charges exceptionnelles	3.165,66 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2013</b>	<b>15.887,13 €</b>

## Liste des membres (au 31 décembre 2013)

### 1. Associations spécialisées

#### DÉPLACEMENTS

- Collectif PlaceOvélo
- GRACQ asbl – Groupe de Recherche et d’Action des Cyclistes Quotidiens
- Gutib asbl – Groupement des utilisateurs des transports publics à Bruxelles
- NoMo asbl – Autrement mobile
- Pro Velo asbl <sup>1</sup>

#### LOGEMENT – SOCIAL

- Habitat et Participation
- Pierre d’Angle asbl

#### NATURE – ENVIRONNEMENT

- APERE asbl – Association pour la Promotion des Énergies Renouvelables
- Apis Bruoc Sella <sup>1</sup>
- ASEPRé asbl – Association pour la Sauvegarde de l’Environnement et la Promotion du Réseau écologique
- AVES – Société d’Études Ornithologiques -Section Bruxelles-Brabant
- Bruxelles Air Libre asbl
- Bruxelles Nature asbl
- CEBE asbl – Commission de l’Environnement de Bruxelles et Environs
- CEBO asbl – Commission de l’Environnement de Bruxelles-Ouest
- EauWaterZone
- Escaut Sans Frontière – Coordination Senne
- Greenpeace Belgium asbl <sup>1</sup>
- Le début des haricots asbl
- Natagora asbl
- PAN asbl – Pesticides Action Network
- Tournesol – Zonnebloem asbl
- WWF Belgium asbl

#### PATRIMOINE

- Archives d’Architecture Moderne asbl
- Cercle d’Histoire et d’Archéologie et de Folklore d’Uccle et Environs
- Comité Bruxelles-Fabrique
- Pétitions-Patrimoine asbl
- Quartier des Arts asbl

#### URBANISME – ARCHITECTURE

- ARAU asbl – Atelier de Recherche et d’Action Urbaines
- Centre de Rénovation Urbaine

#### NOUVEAUX COLLECTIFS

- Plus Tôt Te Laat vzw

## 2. *Les Comités de quartier*

### **ANDERLECHT**

- Comité de quartier Vogelenzang – Anderlecht
- Neerpede Vivra asbl

### **AUDERGHEM**

- Comité des habitants de la Chasse Royale

### **BRUXELLES – NEDER-OVER-HEEMBEEK HAREN**

- Comité de quartier Pagodes- Beyseghem-Albert
- Comité des habitants de Haren asbl <sup>1</sup>

### **BRUXELLES – QUARTIERS LOUISE / SUD**

- Comité Victoria-Roosevelt
- Les Amis du Bois de la Cambre asbl

### **BRUXELLES – QUARTIER NORD-EST**

- AQL asbl – Association du Quartier Léopold
- GAQ asbl – Groupe d'Animation du Quartier Européen de la Ville de Bruxelles

### **BRUXELLES – LAEKEN**

- Comité de quartier Marie-Christine/Reine/Stéphanie

### **BRUXELLES-PENTAGONE**

- Comité de défense des habitants de Bruxelles-Centre
- Comité de la Samaritaine
- Comité de quartier Notre-Dames-aux-Neiges
- Comité Général d'Action des Marolles - CGAM asbl
- Parc d'Egmont asbl
- Quartier Saint-Jacques asbl

### **ETTERBEEK**

- AQL asbl – Association du quartier Léopold
- Association Riverains Jourdan <sup>1</sup>
- Comité de défense du quartier des avenues Nouvelle et de la Couronne (C.D.Q.A.N.C.)

### **FOREST**

- Les Amis des Parcs de Forest et Duden

### **IXELLES**

- AQL asbl – Association du quartier Léopold
- Comité XL-Nord
- Parcours Citoyen XL

### **MOLENBEEK-SAINT-JEAN**

- Comité Voltaire

- Comité de quartier Maritime
- Comité Ransfleur
- La Rue Asbl
- L'Ouest en débat

#### **SAINT-GILLES**

- Comité de défense de Saint-Gilles
- Comité de quartier Midi
- Respire asbl

#### **SCHAERBEEK**

- Comité Colignon
- Comité de quartier d'Helmet
- Comité de quartier Emile Max <sup>1</sup>
- Comité de quartier Evenepoel
- Comité du Carré des Chardons
- Comité de quartier Terdelt asbl
- Groupe d'Action Schaerbeek – Saint-Josse (GASS)

#### **UCCLE**

- Association de comités de quartiers ucclois asbl (ACQU)
- Association du quartier Lorraine
- Comité du quartier Fond'Roy asbl <sup>1</sup>
- Ligue des Amis du Kauwberg asbl
- S.O.S. Kauwberg asbl

#### **WATERMAEL-BOITSFORT**

- Comités de quartiers réunis de Watermael-Boitsfort (CQRWB) <sup>1</sup>

#### **WOLUWE-SAINT-LAMBERT**

- Ateliers de la rue Voot
- Comité de quartier Schuman-Peupliers-Bouleaux et environs <sup>1</sup>
- Comité de quartier Dries asbl
- Comité de quartier Parvis Saint-Henri – Linthout
- Wolu-Inter-Quartiers asbl

#### **WOLUWE-SAINT-PIERRE**

- Comité Grandchamp

<sup>1</sup> Membres adhérents (AG du 20/06/2013)

### *3. Membres à titre individuels*

Pénélope Fitzman (AG du 20 septembre 2012)

Albert Martens (AG du 20 juin 2013)

Nicole Purnode (AG du 20 juin 2013)



## **Le Conseil d'Administration**

(Composition du C.A. Publiée au Moniteur belge du 19 juillet 2013)

### **Présidence**

- Chloé DELIGNE (EauWaterZone).
- Gwenaël BREES (Comité de quartier Midi).
- Raphaël RASTELLI (Pétitions-Patrimoine asbl).

### **Administrateurs**

- Abderazak BENAYAD (Centre de Rénovation Urbaine asbl).
- Christian DEKEYSER (Groupe d'Animation du Quartier Européen de la Ville de Bruxelles asbl).
- Denis RYELANDT (Association des comités de quartier uclois asbl).
- Dominique NALPAS (Parcours Citoyen).
- Guido VANDERHULST (Bruxelles-Fabriques asbl).
- Isabelle PAUTHIER (ARAU asbl).
- Jean-Louis SMEYERS (Comité Marie-Christine/Reine/Stéphanie).
- Marco SCHMITT (Association du quartier Léopold asbl).
- Marie-Anne SWARTENBROECKX (Comité de quartier Notre-Dames-aux-Neiges).
- Marie-Luz SANCHEZ (Natagora asbl).
- Nicole PURNODE.
- Pierre MEYNAERT.
- Sylvie EYBERG (Comité de quartier Maritime).

## **L'équipe**

(composition au 31 décembre 2013)

- Mohamed BENZAOUIA, Chargé de mission
- Liévin CHEMIN, Chargé de mission
- Philippe CLAUDEL, Chargé de mission
- Sophie DEBOUCQ, Chargée de mission
- Anne DELFAIRIÈRE, Bibliothèque, photothèque, documentation, revue de presse
- Samy HADJI, Chargé de mission
- Isabelle HOCHART, Chargée de mission
- François HUBERT, Graphiste, mise en page du BEM
- Carole KEUTGEN, Chargée de mission
- Thierry KUYKEN, Chargé de mission
- Jérôme MATAGNE, Chargé de mission
- Philippe MEERSSEMAN, Graphisme, site Internet, informatique
- Almos MIHALY, Chargé de mission, Coordination de la rédaction du BEM
- Noémie PONS, Chargée de mission
- Nicolas PRIGNOT, Chargé de mission

- Hélène QUOIDBACH, Conseil juridique
- Dalila RIFFI TEMSAMANI, Secrétariat, Comptabilité, Suivi des abonnements du BEM
- Claire SCOHIER, Chargée de mission
- Mathieu SONCK, Secrétaire général
- Roland VANDE POEL, Accueil téléphonique, courses, intendance

## **Les représentations dans les organes consultatifs et coordinations**

IEB est représenté dans les organes consultatifs et coordinations suivants par les personnes nommées :

<b>Association 21 :</b>	Mathieu SONCK
<b>Bruxelles Nature asbl :</b>	
<b>Centre Urbain :</b>	Michel VAN ROY et Claude SIMONIS
<b>Coalition Climat :</b>	Mathieu SONCK
<b>Fonds européen de développement régional (FEDER) - Comité de suivi du Programme Opérationnel « Objectif 2013 : Investissons ensemble dans le développement urbain » :</b>	Mathieu SONCK, Mohamed BENZAOUIA
<b>Commission consultative du Logement :</b>	Thierry KUYKEN
<b>Commission de la Mobilité :</b>	Jérôme MATAGNE
<b>Commission Régionale de Développement :</b>	Mathieu SONCK
<b>Conseil de l'Environnement :</b>	Mathieu SONCK, Nicolas PRIGNOT, Raymond BEYS
<b>Conseil Fédéral pour le Développement Durable (CFDD) :</b>	Mathieu SONCK
<b>Conseil Supérieur de l'Éducation Permanente :</b>	Christian DEKEYSER
<b>Coordination entre les quatre fédérations :</b>	Mathieu SONCK
<b>Credal sc :</b>	Mathieu SONCK
<b>Escaut sans frontière, Coordination Senne :</b>	Mathieu SONCK
<b>European Environmental Bureau (EEB) :</b>	
<b>Fédération des Employeurs des Secteurs de l'Éducation permanente et de la Formation des Adultes (FESEFA) :</b>	Christian DEKEYSER
<b>Jury du label Entreprise Ecodynamique :</b>	Mathieu SONCK, Sophie DEBOUCQ
<b>Plate-forme francophone du volontariat :</b>	Christian DEKEYSER

<b>Programme de Réduction des Pesticides et des Biocides (PRPB) :</b>	Mathieu SONCK, Betty L'HOEST
<b>Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat :</b>	Isabelle HOCHART
<b>Réseau FA :</b>	Almos MIHALY
<b>Réseau Idée :</b>	Almos MIHALY

## Contacts avec les médias

	<b>Thèmes</b>	<b>Date</b>	<b>Medias</b>
1.	Pont Picard	08 janvier	La Dernière Heure, La Libre Belgique
2.	Élargissement du Ring, émissions de CO2	11 janvier	La Première
3.	Projet 4G	19 janvier	TLB
4.	Projet NEO	17 mars	RTBF radio
5.	Le Heysel et les centres commerciaux	Avril	Le Vif
6.	COBRACE	23 avril	La Première, Viva Bxl
7.	Norme 4 G	24 avril	TLB
8.	L'aménagement du territoire sous Ch. Picqué	4 mai	La Libre Belgique
9.	La mobilité à Bruxelles	6 mai	Le Soir
10.	Marathon du logement	7 mai	La Capitale
11.	Projet Victor	10 mai	Brusselnieuws.be, Le Soir
12.	Bilan RBC	22 mai	RTBF- Matin Première
13.	Bruxelles, la ville la plus congestionnée d'Europe	29 mai	RTBF « Le forum de Midi »
14.	La Plaine – Ixelles	31 mai	Belga
15.	Rue du Progrès	13 juin	Le Soir, La Capitale, La Libre, La Dernière Heure
16.	Rapport de Bruxelles-Environnement	2 juillet	Le Soir
17.	le non-raccordement aux égouts de la tour upsite	16 juillet	Viva Bxl
18.	Les piétons à Bruxelles	23 juillet	La Première
19.	Prison de Haren	6 septembre	Le Vif
20.	Démolitions / Reconstructions	12 septembre	Le Soir
21.	Piétonnier au centre-ville	11 octobre	Viva Bxl
22.	La taxe kilométrique	25 octobre	RTBF – La Première
23.	L'élargissement du ring	30 octobre	TLB

## **Actions Presse d'Inter-Environnement Bruxelles en 2013**